

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MARS 2020**

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BARBOT Eric, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, BONNEAU Pierre, PELLETEUR Lionel, RENAUDIN Jean-René, GUILLEMET Michel, VENDE Sabine formant la majorité des membres en exercices.

Absents : DECHAUME Régis

Madame CHATEVAIRE Bernadette a été élue secrétaire

Le conseil municipal valide le précédent compte rendu de réunion.

1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		219 678 40	145 984 38		145 984 38	219 678 40
Opérations de l'exercice	600 251 25	730 524 82	426 897 58	490 861 18	1 027 148 84	1 221 366 00
TOTAUX	600 251 25	950 183 22	572 881 97	490 861 18	1 073 133 22	1 461 044 40
Résultats de clôture		369 931 97	82 020 79			
Restes à réaliser			930 625 68	803 461 88	930 625 68	803 461 88
TOTAUX CUMULÉS		369 931 97	1 012 646 27	803 461 88	930 625 68	1 071 373 06
RÉSULTATS DÉFINITIFS		369 931 97	803 184 39			140 747 58

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) ADHESION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu une fleur en 2016 et qu'elle souhaite concourir pour obtenir une seconde fleur. Il y a donc lieu de renouveler l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages fleuris. Le montant s'élève à 90€ pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour 2020 soit la somme de 90€. Cette somme sera inscrite au compte 6281.

4) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions de l'UION SPORTIVE AUTIZE VENDEE, du collège ST MARTIN DE BENET et de la FNATH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de n'allouer une subvention qu'à l'USAV soit 15€ par jeunes licenciés xantonnais de moins de 18 ans (10x15€ =150€). Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2020.

5) ADHESION A POLLENIZ

Monsieur le Maire propose de renouveler son adhésion A POLLENIZ « Réseau pour la santé du végétal » pour 2020 soit un montant de 131.22€.

Cet organisme assume pleinement la responsabilité juridique et pénale des luttes obligatoires désengageant de fait celles des élus. L'adhésion permet aux administrés de la commune de solliciter la FDGDON pour obtenir des informations ou des renseignements techniques sur l'ensemble des sujets liés à la protection des végétaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'inscrire au compte 6281 du budget primitif 2020 la somme de 131.22€ pour l'adhésion à POLLENIZ.

6) ADHESION AU CLUB MAGEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune a l'habitude d'adhérer au club MAGEL « utilisateurs Magnus ». En effet, cette adhésion de 40€ au titre de l'année 2020 permet de bénéficier de tarifs plus intéressants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'adhérer au club MAGEL soit un montant de 40€ pour l'année 2020. Cette somme sera inscrite au compte 6281 du budget 2020.

7) DEMANDE DE MADAME METERON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Madame METERON Françoise qui souhaite diminuer de 4.50H son temps de travail hebdomadaire pour pouvoir l'augmenter sur son autre commune.

Sa demande a été présentée au comité technique lors de sa réunion du 10 février dernier. Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités territoriales et établissement publics ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de diminuer le temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint administratif de Madame METERON de 13,50H à 9H à compter du 1^{er} avril 2020. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents liés à cette modification.

8) SOUS-TRAITANCE POUR LE LOT 8 DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire fait part de la déclaration de sous-traitance pour le lot 8 « cloisons sèches ». L'entreprise BROSSET souhaite confier une partie du marché de rénovation énergétique de la salle des fêtes à la société OUEST ISO FRIGO pour la pose des parois isothermes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la déclaration de sous-traitance de l'entreprise BROSSET au profit de la société OUEST ISO FRIGO pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes. Monsieur le Maire est autorisé à signer la déclaration de sous-traitance DC4.

9) BRADERIE A LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le responsable et les bénévoles de la bibliothèque veulent organiser une braderie à la bibliothèque. Depuis la construction de la bibliothèque les livres les plus anciens ont été retirés et stockés dans des boîtes. Ils pourraient être vendus à un tout petit prix. Les ventes seraient portées sur le registre de la régie produits divers. Il y a aura lieu de définir une date pour cette braderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte que le responsable et les bénévoles organisent une braderie à la bibliothèque pour y vendre les anciens livres et fixent le tarif à 1€ le livre. Ces sommes seront portées sur le registre de la régie « produits divers ».

10)ADHESION DES CHAUFFEURS DU TRANSPORT SOLIDAIRE AU KIOSQUE

Monsieur le Maire rappelle que le transport solidaire a été mis en place sur la commune de XANTON-CHASSENON par le CCAS depuis plusieurs années. Il a pour but de permettre aux personnes isolées de se déplacer pour certaines nécessités de la vie courante. Le centre social du territoire de la communauté de Communes (kiosque de Benet) a en charge de fédérer les chauffeurs bénévoles au niveau intercommunal. Les chauffeurs et les utilisateurs doivent verser une adhésion annuelle de 10€.

A l'heure actuelle 6 chauffeurs se sont inscrits sur XANTON-CHASSENON. La personne isolée appelle la mairie pour qu'elle lui trouve un chauffeur pour sa course. L'utilisateur paie au transporteur 3€ pour un trajet aller-retour jusqu'à 8 kms, puis pour tout kilomètre supplémentaire 0.40€. La commune ne perçoit rien pour ce service. Le conducteur donne à l'utilisateur après chaque course un ticket précisant la date, le lieu, le nombre de kilomètres et le nom du chauffeur.

Monsieur le Maire propose donc que la commune prenne en charge l'adhésion des chauffeurs de XANTON-CHASSENON au Kiosque de BENET soit 10€ par conducteur et par an.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent que la commune prenne en charge les frais d'adhésion au Kiosque des chauffeurs de XANTON-CHASSENON. Cette somme sera inscrite au compte 6281 du budget primitif 2020.

11)AVENANT 1 A LA CONVENTION 2019ECL 647 DU SYDEV

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 18 septembre 2019, le conseil municipal avait validé la convention 2019 ECL 647 du SYDEV pour la mise en place de l'éclairage public autour de la salle des fêtes soit un montant de 26908€. Le conseil municipal a par ailleurs décidé de poser des spots dans les marches et murets. Cette demande implique donc un avenant à la convention initiale d'un montant de 3134€ à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'avenant 1 à la convention 2019ECL647 du SYDEV pour un montant de 3134€. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant. Cette somme sera inscrite au compte 204171 du budget primitif 2020.

12)CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Monsieur le Maire propose de recruter un agent au service technique pour une durée de deux semaines du 04 au 18 mars 2020 raison de 35 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire souhaite malgré tout recruter cette personne pour deux semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de recruter un agent du 04 mars au 18 mars 2020 à raison de 35 heures hebdomadaires en qualité d'adjoint technique (IB 352 IM 329). Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents.

